



L'an deux mil vingt, le 1^{er} septembre à 18 heures, le conseil syndical s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à Aix-Les-Bains, sous la présidence de Mme FABRE Maryse, pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	34.
Nombre de membres présents :	38.

Date de 1^{ère} convocation : 14 août 2020

Date d'affichage :

<u>Présents :</u>	<i>Titulaires :</i> BALTHAZARD Pierre-Louis, BASTIEN Patrick, BERTHOMIER Christian, BRUN Pierre, CAMUS Gilles, DUMAZ Régis, EXERTIER DIT MONNARD Philippe, FABRE MARYSE, FERRARI Sandra, GALENE Pierre-Damien, GENNARO Alexandre, GIMENEZ André, GINOLLIN Pascal, GOGNY Christian, GONTHIER Gérard, GRELLIER Jean-Marc, HAERINCK Sabrina, HUYNH Antoine, LEOUTRE Jean-Marc, MANZATO Jean-Marie, MONTORO-SADOUX Marie-Pierre, MORAND Marc, PETIT GUILLAUME Sophie, POILLEUX Nicolas, POMMAT Dominique, REVOL Karine, TICHKIEWITCH Serge, TRAHAND Cécile, TURNAR Alexandra, VAIRYO Nicolas, VANIN Gaëtan, VIAL Jean-Marc. <i>Suppléants (votant) :</i> REGAIRAZ Michel, WILLANO Valérie. <i>Suppléants (non-votant) :</i> BEBERT Thierry, EXERTIER Bruno, FRAYSSE Claudie, PIERRETON Christophe.
<u>Excusés :</u>	DUMAZ Gérard, SALOMON Marie-Thérèse.
<u>Absents :</u>	-

ADMINISTRATION GENERALE – RECOURS AU VOTE ELECTRONIQUE POUR LES ELECTIONS DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU

Afin de faciliter l'organisation des élections du président, des vice-présidents et des membres du Bureau du Syndicat, il est proposé de recourir au vote électronique.

Le recours à un tel système doit permettre de s'inscrire dans le respect des principes fondamentaux relatifs aux opérations électorales, et notamment permettre, dans le cas des élections, de garantir le scrutin secret.

Il est précisé que le système de vote électronique proposé garantit les principes fondamentaux commandant les opérations électorales, et notamment le secret du vote et la sincérité du scrutin.

Il est proposé que le conseil syndical du SMSB adopte le principe du vote électronique pour les élections du président, des vice-présidents et des membres du Bureau lors de la séance du 1^{er} septembre 2020.

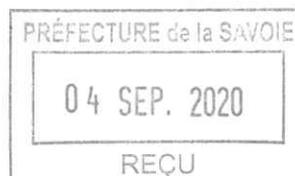
Le conseil syndical, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE le présent rapport,**
- **APPROUVE le recours au vote électronique pour l'élection du président, des vice-présidents et des membres du Bureau du SMSB lors de la séance du 1^{er} septembre 2020.**

Fait à AIX-LES-BAINS, le 1^{er} septembre 2020



LA PRESIDENTE doyenne,
FABRE Maryse



Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

☞ Votants :	34
☞ Pour :	34
☞ Contre :	0
☞ Abstention (s) :	0
☞ Blanc (s) :	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.